



Centre de consultation  
et de formation contre  
la traite des personnes  
et l'exploitation sexuelle

**Evaluation des données du Bureau  
national d'enregistrement des  
déclarations contre la traite des êtres  
humains et l'exploitation – Année 2023**

# Le Bureau national d'enregistrement des déclarations d'ACT212 contre la traite des êtres humains et l'exploitation

## Le Bureau national d'enregistrement des déclarations est:

- Un service facile d'accès pour les personnes souhaitant communiquer des informations concernant la traite d'êtres humains ou des situations d'exploitation
- Un interlocuteur pour les administrations de tous les cantons, municipalités et villes
- Une structure qui met en réseau, dans toute la Suisse, les administrations, organisations d'aide aux victimes et ONG dont les services peuvent être proposés par son intermédiaire

## Contact

**Association ACT212**  
**3000 Berne**  
[www.act212.ch/fr](http://www.act212.ch/fr)

### **Coordinatrice du Bureau national d'enregistrement des déclarations**

Nathalie Rahel Guex  
nathalie.guex@act212.ch  
Tél. +41 76 397 85 45

## Le Bureau national d'enregistrement des déclarations a pour objectifs:

- d'identifier davantage de victimes de la traite d'êtres humains et de l'exploitation sexuelle
- de garantir une protection complète pour les victimes
- d'obtenir que les coupables soient réellement punis

## Pour contacter le Bureau d'enregistrement des déclarations:

**Numéro d'appel: 0840 212 212**  
Du LU au VE, de 10 à 18 heures

### **Déclaration en ligne:**

[www.act212.ch/fr/hotlinenational](http://www.act212.ch/fr/hotlinenational)

Le Bureau national d'enregistrement des déclarations réceptionne également les déclarations anonymes.



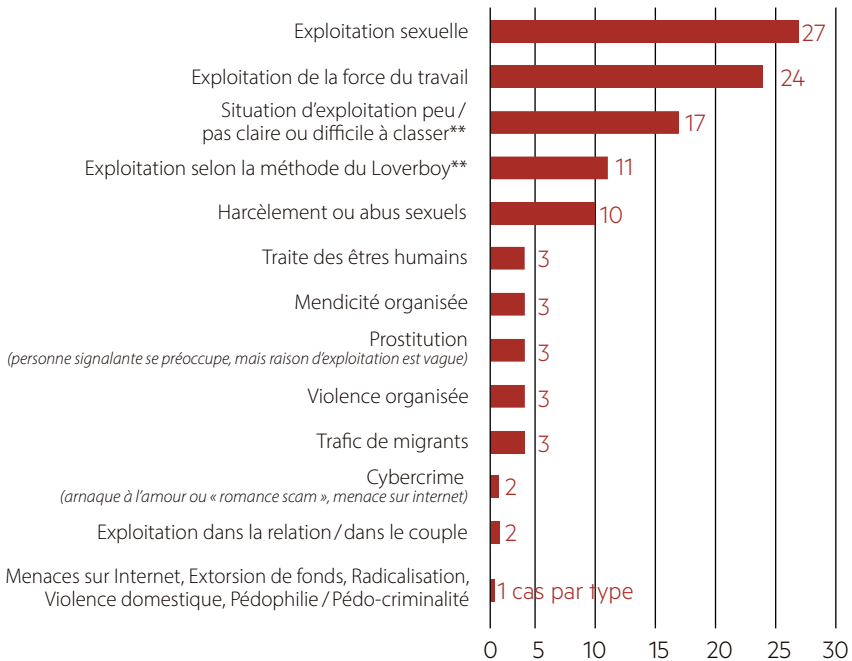
Insérer le QR code sur le site Web du bureau d'enregistrement des déclarations

# Faits et chiffres

Le Bureau national d'enregistrement des déclarations a été ouvert le 18 octobre 2015 et jusqu'à la fin de l'année 2023, **703 déclarations ont été traitées, pour 827 personnes concernées**. Nous avons reçu, en **2023, 113 déclarations impliquant au total 134 personnes concernées**.

Alors que le nombre de déclarations de soupçons concernant des réfugiés ukrainiens est tombé à 15, les déclarations concernant l'exploitation de la main-d'œuvre ont doublé, passant de 12 à 24. En revanche, par rapport à l'année précédente, nous avons reçu moins de rapports concernant des cas d'exploitation sexuelle.

## Types de cas d'exploitation signalés



\* Les situations qui ne peuvent pas être clairement attribuées à une catégorie sont enregistrées comme « peu / pas claires ». Cela peut être le cas, par exemple, lorsqu'une personne non impliquée rapporte une observation. Il est également possible qu'une déclaration en ligne totalement anonyme soit reçue, dans laquelle aucune question ne peut être posée. En règle générale, les déclarations peuvent être traitées ultérieurement malgré le manque de clarté.

\*\* Ce qu'on appelle la méthode du « loverboy » est une méthode de recrutement où le criminel fait croire à une relation amoureuse avec la victime afin de l'isoler puis de l'exploiter. Dans le cas des déclarations d'exploitation enregistrées dans cette catégorie, le « recrutement » de la personne habitant en Suisse a également eu lieu en Suisse.

## Déclaration de soupçon de trafic de migrants

Un travailleur social nous a fait part de l'histoire bouleversante d'un jeune réfugié qui a été menacé à plusieurs reprises par son passeur par la violence et le chantage. Même après qu'il ait bloqué ses numéros de téléphone, il continue à être harcelé par différents canaux. Le passeur est sans scrupules et lui réclame 9000 francs - soi-disant pour une dette que le père décédé de l'adolescent a déjà payée. L'adolescent craint constamment pour sa vie et celle de sa famille. Cependant, il est prêt à collaborer avec les autorités pour mettre fin à ce cauchemar. Nous avons immédiatement fait appel à fedpol et à la police spécialisée compétente pour suivre cette affaire et éviter que le jeune homme ne souffre davantage.

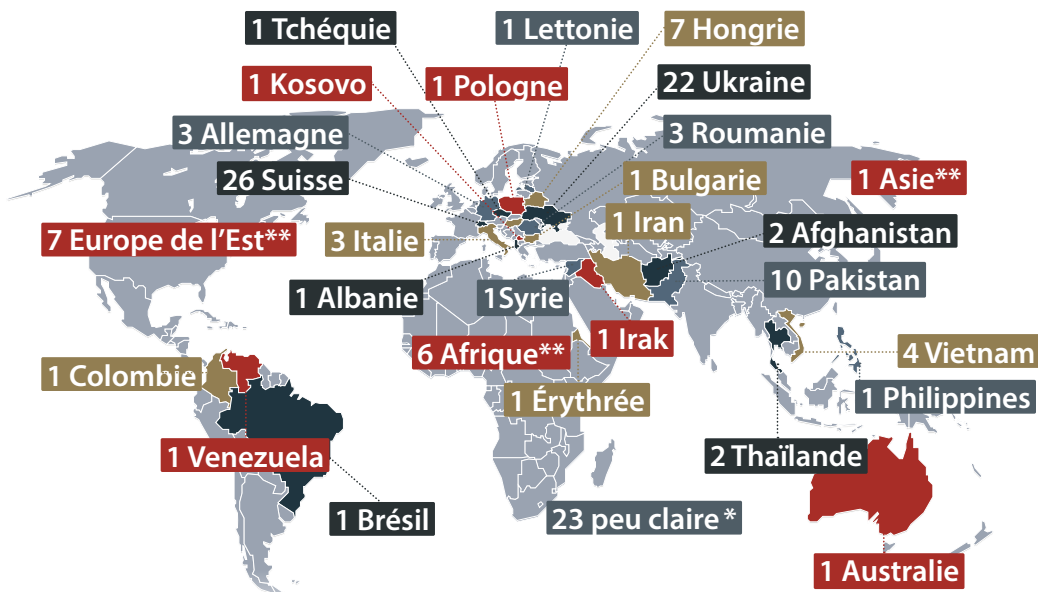
## Déclaration de soupçon de violence sexuelle

Une jeune femme qui s'était courageusement engagée pour les droits de l'homme dans son pays d'origine a été emprisonnée pour cela. Pendant son emprisonnement de plusieurs mois, elle a subi des violences sexuelles indicibles. Elle a finalement réussi à fuir pour la Suisse. Mais là encore, elle ne se trouva malheureusement pas en sécurité. Dans un centre d'asile, elle a de nouveau été victime de harcèlement sexuel. En détresse, elle s'est adressée à notre bureau d'enregistrement de déclarations. Nous l'avons mise en relation avec un service compétent d'aide aux victimes, où elle a reçu un soutien ainsi que des conseils et un accompagnement empathique et où elle pourra développer de nouvelles perspectives.

Exemples de  
déclarations  
reçues – rendues  
anonymes

## Origine des personnes concernées déclarées\*

134  
personnes  
signalées sont  
concernées



\* Nous avons en plus de cela reçu des déclarations concernant 23 personnes dont les origines ne sont pas claires (par exemple, des observations de tiers).

\*\* Nous avons créé les nouvelles rubriques Europe de l'Est, Afrique et Asie, car beaucoup de personnes concernées n'ont pas pu être classées précisément dans leurs pays respectifs, mais pouvaient être identifiées comme originaires d'une région ou d'un continent.

## Sexe des personnes concernées

71 Féminin

20 Masculin

43 Inconnu\*

## Age des personnes concernées

15 Mineur

96 Majeur

23 Inconnu/peu clair\*

\* les déclarations qui concernent plusieurs personnes sont également classées comme Inconnu.

## À propos des déclarations de soupçon :

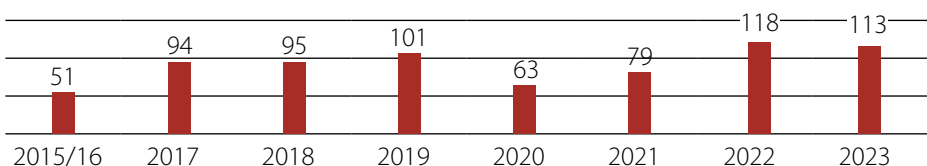
Les personnes qui contactent le Bureau national d'enregistrement des déclarations le font pour différents motifs. Même s'il n'est pas toujours possible de les catégoriser, on peut néanmoins constater que les prises de contact concernent en principe : les déclarations ou bien indices ou observations faites par des tiers, les conseils à l'intention des personnes concernées ou de leur entourage et les demandes de renseignements des administrations ou spécialistes au sujet de cas spécifiques. Déclaration de soupçon ne veut pas dire cas confirmé.

### Les déclarantes et déclarants

34	Personnes directement concernées	10	Travailleurs:euses sociaux:ales, aumôniers:ères et conseillers:ères
26	Particuliers (p.ex. un(e) passant(e) ou voisin(e))	5	Déclarant(e)s anonymes
17	Proches ou amis/ connaissances de la personne concernée	3	Personnel du secteur de la santé
15	Clientèle de prestations sexuelles tarifées	3	Membres d'une association

! L'augmentation du nombre de déclarations de soupçons émanant de personnes directement concernées est également liée au fait que les personnes exploitées dans leur travail, contrairement aux personnes exploitées sexuellement, sont plus nombreuses à se manifester d'elles-mêmes. Toutefois, nous constatons que les déclarations de soupçons des clients représentent 16,9% des cas, comme l'année précédente. Ces déclarations sont souvent anonymes et sont généralement transmises directement à la police spécialisée.

### Tableau comparatif du nombre de déclarations : 2015 à 2023



### Provenance des déclarants

24	ZH	9	BS	Je 4	LU, TI, VD
18	BE	7	SG	2	GE
10	AG	Je 5	GR, TG	Je 1	BL, NW, SO, VS

\* 9 déclarations provenaient de personnes dont nous ne connaissons pas l'origine, 4 d'Allemagne et un de chaque pays provenant d'Angleterre, de France et du Liban.

113  
déclarations

## Mode de réception des déclarations



**46 déclarations par**  
formulaire web



**28 déclarations sur**  
sur la ligne d'appel  
0840 212 212



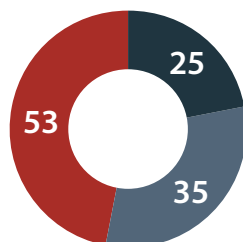
**39 déclarations**  
directement auprès d'ACT212  
(par e-mail, appel ou en personne)

## Qu'implique le triage des déclarations ?

Après leur réception, les déclarations sont triées. S'il s'agit d'un indice reçu de manière anonyme ou si la personne déclarante donne son accord pour cela, le contenu de la déclaration sera transmis à la police spécialisée ou à un centre de conseil aux victimes. Les personnes concernées ou leur entourage seront, en cas d'accord et si cela est possible, directement dirigés vers les centres de consultation adaptés. Si la personne déclarante ne souhaite pas cette démarche, ACT212 recommande les services régionaux existants ou d'autres offres adaptées. Une autre option pour la personne déclarante consiste à recontacter ACT212 une nouvelle fois par la suite. Dans ce cas, sur le plan statistique, seul le premier contact est enregistré comme déclaration.

*\* Une déclaration qui n'est pas assez claire ne sera pas transmise. D'autres déclarations qui ne sont pas transmises sont, par exemple, les consultations initiales avec des informateurs qui ne souhaitent pas (encore) faire de déclaration après cette consultation ou ne souhaitent pas (encore) être mis en réseau.*

## Tri des déclarations



■ Transmission aux services de police

■ Recommandations ou mise en relation avec centre de consultation / aide aux victimes / refuge

■ Premier conseil / Déclaration pas (encore) transmise\*

## Choix de l'anonymat



**56** Ne souhaitent pas garder l'anonymat



**51** Anonymat seulement vis-à-vis de tiers



**6** Anonymat complet (aussi vis-à-vis d'ACT212)

## Déclaration de soupçon d'un client de la prostitution

Dans une courageuse révélation, un client partage avec nous une histoire déchirante. Il s'agit d'une jeune femme ukrainienne qui a été son amie pendant un certain temps. Elle est tombée dans les griffes de la prostitution forcée. Le proxénète de la jeune Ukrainienne la surveillait et la contrôlait. Il l'obligeait à remettre tout son argent et la laissait se promener dans des vêtements miteux. Quand elle a essayé de se défaire de son proxénète, elle fut battue et mise sous pression. Son téléphone a été piraté et le proxénète lisait tout ce que le client lui disait. A plusieurs reprises, le proxénète a même menacé le client de recourir à la violence. La jeune femme aspire à une vie normale, mais ne parvient pas à se libérer de son proxénète, qui la manipule avec brutalité et abuse d'elle. Elle vit avec sa mère et son fils de quatre ans, mais n'est que rarement à la maison, car elle doit travailler presque tous les jours dans de multiples clubs. Le proxénète ne tient pas seulement la jeune femme sous sa coupe, mais aussi d'autres jeunes femmes. Le client a finalement décidé de témoigner à la police pour mettre fin à cette cruauté.

## Déclaration de soupçon concernant l'exploitation de la force du travail

Nous avons reçu une déclaration de soupçon anonyme qui a mis en lumière le sort d'un garçon vietnamien dans une commune suisse isolée. C'est une histoire d'exploitation et de travail forcé. Ce garçon travaille sans relâche dans un restaurant thaïlandais. Plutôt que d'apprendre, d'évoluer et de faire des projets d'avenir, il est exploité. La police cantonale compétente nous a assuré qu'elle allait enquêter sur cette déclaration de soupçon.